

tous. Il ne convient pas de jeter le blâme sur deux hommes seulement, car cette tâche nous incombe. J'espère qu'à l'avenir nous le verrons ainsi.

L'honorable député de Lanark s'est demandé si le chef adjoint et le commis principal du service sténographique étaient des anciens combattants. Qu'on ne se méprenne pas sur mon attitude. A mon sens, l'ancien combattant doit jouir de la préférence chaque fois qu'il y a droit. Cependant, le Gouvernement a eu à son emploi durant toute la guerre des centaines de réformés. A mon sens, il est faux de réclamer le remplacement des volontaires ou des conscrits qui, une fois réformés, ont occupé certains emplois durant huit ou dix ans; ce n'est pas leur faute s'ils n'ont pu servir. J'insiste sur ce point, sachant que l'un de ceux au sujet desquels l'honorable député s'est enquis, c'est-à-dire l'adjoint, est de ce nombre. Il importe de tirer les choses au clair, sinon nous nous heurterons à force de difficultés. Que je sois bien compris.

M. POULIOT: Je félicite l'honorable député de son attitude courageuse.

(Le crédit est adopté.)

Chambre des communes—

741. Pour pourvoir à l'allocation annuelle du président adjoint des comités, \$2,000.

M. KNOWLES: Très bien. Nous sommes tous heureux de ce crédit.

(Le crédit est adopté.)

AFFAIRES EXTÉRIEURES

695. Administration—Crédit supplémentaire, \$60,750.

M. HACKETT: Le ministre aurait-il la bonté de nous résumer en un mot les raisons de ces augmentations assez importantes? Le troisième crédit, par exemple, comporte une augmentation de plus de 30 p. 100 alors que le premier révèle une augmentation de presque 20 p. 100. Le ministre pourrait peut-être faire une déclaration générale.

Le très hon. LOUIS-S. ST-LAURENT (secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures): On prévoyait, lors de la préparation des crédits généraux, qu'il serait possible de répondre aux engagements pris au cours du dernier exercice financier en puisant dans les crédits votés à cette fin pour l'exercice en question. Le crédit de \$60,750 visera principalement, les comptes de l'Imprimeur du Roi à l'égard de travaux commandés pendant le dernier exercice financier et dont les factures ne nous sont pas parvenues à temps pour que nous puissions les acquitter à même les crédits votés pour l'exercice en question. Il

[M. Gillis.]

s'agit donc de voter le crédit de nouveau, car le crédit étant périmé, il faut acquitter ces comptes à même les fonds non prévus au budget des dépenses. Il en est de même du crédit suivant de \$5,000.

(Le crédit est adopté.)

697. Représentation à l'étranger, crédit supplémentaire, \$233,615.

Le très hon. M. ST-LAURENT: Une partie du crédit servira aux frais ordinaires, y compris le traitement du personnel engagé sur place en Belgique, en Italie, en Russie, aux Etats-Unis, au Danemark, en Pologne et à New-York. Il renferme aussi un montant de \$190,000 qui ne sera pas nécessairement dépensé. Il est motivé par les pourparlers qui se poursuivent actuellement en vue de l'achat d'un immeuble pour loger notre ambassade à Rio-de-Janeiro. On nous a proposé ce qui serait une occasion exceptionnelle d'acheter un immeuble mieux adapté à notre ambassade en cet endroit. Le montant peut sembler considérable mais nous avons appris de sources diverses qu'il est bien en rapport avec l'immeuble en question. A la longue, ce déboursé nous vaudra des économies administratives, si, comme je le pense, nous devons avoir un représentant en permanence dans la capitale du Brésil. Les honorables députés conviendront que si nous avons des représentants en Amérique du Sud, nous ne pouvons nous permettre de ne pas en avoir au Brésil. Nous ne sommes pas encore certains d'obtenir cette propriété, mais si nous arrivons à l'obtenir à raison d'un montant ne dépassant pas \$190,000, je crois qu'il serait bon de l'acheter.

M. HACKETT: Je suppose que cette occasion, s'il s'agit bien d'une occasion, s'est présentée depuis qu'on nous a soumis les crédits principaux?

Le très hon. M. ST-LAURENT: Oui. C'est un immeuble jadis occupé par un éminent citoyen canadien, qui revient du Brésil. On nous dit qu'il accepterait de le vendre moins cher contre des dollars canadiens que contre des devises du Brésil, qu'il lui faudrait laisser là-bas.

(Le crédit est adopté.)

702. Organisation mondiale de la santé, \$200,000.

M. HACKETT: Le ministre expliquera-t-il ce crédit? S'agit-il d'un poste oublié lors de la préparation du budget des dépenses primitif?

Le très hon. M. ST-LAURENT: Oui. Ce crédit se rattache à l'évaluation de la parti-